

ARRETE MUNICIPAL

N° 170-2024

Arrêté du 30 septembre 2024

OBJET : Réglementation de circulation Rue de l'Eglise – alimentation réseaux secs pour le compte d'ENEDIS

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2

Vu le Code de la Route 1^{ère} et 2^{ème} parties, notamment l'article 225

Vu le décret N° 58-1217 et l'ordonnance 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation

Vu la demande de l'entreprise CITEOS

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux d'alimentation réseaux secs

A R R E T E

Article 1 :

Afin de faciliter les travaux précités dans la rue de l'église, **la circulation sera interdite à tous les véhicules sauf services de secours le lundi 07 octobre 2024 de 8h à 17h.**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation sera mise en place par l'entreprise CITEOS et l'arrêté sera affiché à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Le chef de la Brigade de Gendarmerie et le Chef de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera notifié aux services de Gendarmerie, au Chef de police Municipale, aux sapeurs-pompiers, à l'entreprise CITEOS et affiché en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

